



# SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



# Vidéo de présentation du SNU



# Les objectifs du SNU

## 4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre  
un socle  
républicain

Renforcer  
la cohésion  
nationale

Développer  
une culture  
de l'engagement

Accompagner  
l'insertion  
sociale et  
professionnelle

## 3 ÉTAPES CLÉS

1

### Séjour de cohésion obligatoire

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans un autre département
- ✓ l'année qui suit la classe de 3<sup>e</sup>

2

### Mission d'intérêt général obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans l'année qui suit le séjour de cohésion

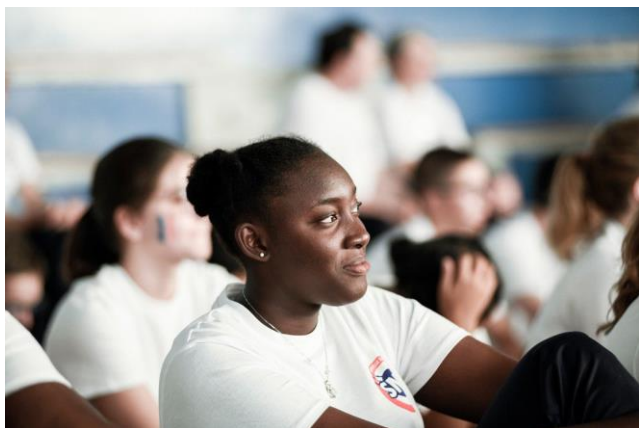
3

### Engagement volontaire

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans

# La phase 1 : Le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion, de 12 jours, sera organisé, dans un département autre que celui d'origine du 22 juin au 3 juillet 2020,



# Les contenus du séjour de cohésion

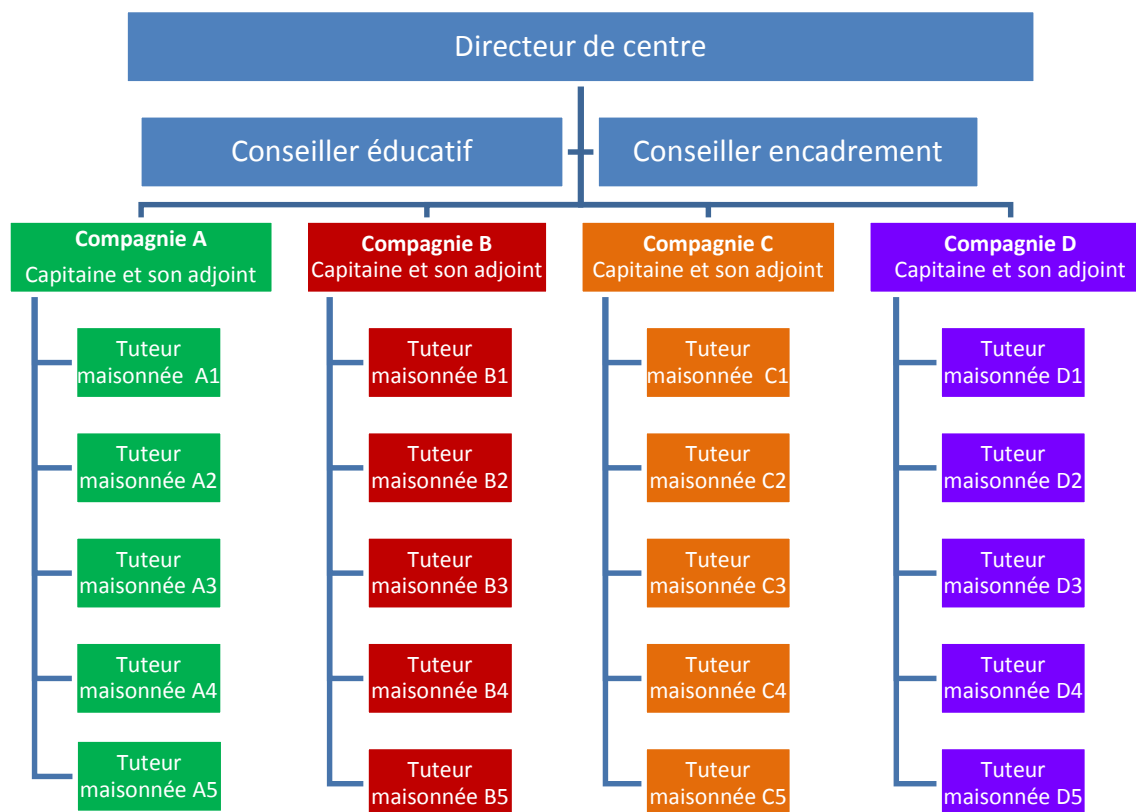
## 7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, promotion de la santé, connaissance des services publics et accès aux droits
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- + Point d'étape sur les compétences et l'orientation
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique et solidaire

# Organisation dans les centres SNU

- Maisonnées d'une dizaine de volontaires
- Dortoirs non mixtes
- Expérience de la vie collective
- Port d'une tenue commune
- Temps dédiés à des pratiques de démocratie interne

# Encadrement des volontaires



Equipe de soutien

1 Intendant  
1 Référent sanitaire  
1 Référent sport et cohésion

**Pour 200 volontaires : 34 cadres, soit plus d'1 cadre pour 6 volontaires**



# Vos questions

## Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?

Au sein d'une maisonnée,  
dans des centres de cohésion.

Les filles et les garçons  
sont-ils séparés ?

Oui, les dortoirs  
ne sont pas mixtes.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes  
de votre âge, venant  
d'horizons différents.

Pourrai-je garder  
mon portable ?

Il est interdit la journée  
pendant les activités.

Comment  
serai-je  
habillé ?

Nous allons vous fournir  
une tenue que vous  
pourrez conserver.

Quel  
encadrement ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement  
des adolescents et ayant reçu une formation  
préalable SNU. Ils sont en charge de la  
supervision de la vie courante, de l'animation  
et des conseils de maisonnées. Le centre est  
dirigé par un directeur, un conseiller éducatif,  
un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Comment commencera  
ma journée ?

La journée débute par  
le lever des couleurs, cérémonie  
pendant laquelle on lève le  
drapeau français et chante  
La Marseillaise.

Que vais-je apprendre ?

Des activités pratiques et des mises  
en situation sont organisées autour  
de temps collectifs, comme l'initiation  
au Code de la route, la formation aux  
premiers secours, etc.

Qui s'occupe des travaux  
courants du centre ?

Tous les jeunes participent  
aux services du centre (repas,  
nettoyage, gestion des déchets  
ménagers, organisations des  
activités, etc.).

Et pour un jeune en  
situation de handicap ?

Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements  
sont mis en place au cas par cas afin de permettre  
la participation de tous.

# LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.



## Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



## Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



## Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



## Des exemples ?

Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.



## Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.



## Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

# La phase 3 : l'engagement volontaire

## L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

### POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

### DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

### LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

# Inscris toi au Service national universel !

Rendez-vous dès le 1er février sur le site Internet du SNU

[snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)





Contact :  
Nom et prénom  
adresse mél

site internet

